

PROVINCE DE
HAINAUT



ARRONDISSEMENT DE
THUIN



COMMUNE DE



SIVRY-RANCE



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 19/09/2019

PRESENTS :

Mme M-P. BAUFFE, Conseillère - Présidente
M. J-F. GATELIER, Bourgmestre
M. F. DUCARME, M. A. LALMANT, Mme H. WERION, Échevins
Mme M. SCHEPERS, Présidente du CPAS, à titre consultatif
M. A. DEMEULDRE, M. J. MEUNIER, Mme D. NICOLAS-MICHIELS,
Mme N. DENIS-DELHOYE, M. C. LOBET, M. F. BISET, M. M. LUST, M.
A. HIGNY, M. S. GAUDOUX, Mme I. ZICOT, Conseillers
Mme J. VINCENT, Directrice Générale f.f.

Commission Locale de Développement Rural (CLDR) : renouvellement

LE CONSEIL COMMUNAL, RÉUNI À HUIS CLOS,

Considérant qu'au stade actuel de l'opération, il y a lieu de recomposer la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) conformément aux dispositions de l'article 5 du décret au 06 juin 1991 et, qu'à cet effet, un appel à candidats a été lancé ;

Considérant que le Conseil communal en séance du 19 septembre a désigné M. Jean-François GATELIER, M. Alain LALMANT, Mme Huguette WERION, Mme Marie-Pierre BAUFFE et M. Francis BISET en tant que représentants politiques ;

Attendu que les autres membres effectifs et suppléants seront désignés parmi des personnes représentatives des milieux politique, économique, socio-professionnel et culturel de la Commune, des différents villages ou hameaux qui la composent, ainsi que des classes d'âges de la population ;

Considérant les candidatures reçues à cet effet ;

Considérant que la Commission Locale de Développement Rural est composée de 20 membres dont 5 membres du Conseil communal dont le Bourgmestre ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE PAR 9 OUI et 4 NON:

Article 1^{er} : D'arrêter la liste des membres effectifs et suppléants de la Commission Locale de Développement Rural, comme suit :

Seront considérés membres effectifs :

- 1- M. Jean-François GATELIER
- 2- M. Alain LALMANT,
- 3- Mme Huguette WERION,
- 4- Mme Marie-Pierre BAUFFE
- 5 - M. Francis BISET
- 6- M. Alex DEMEULDRE
- 7- M. Jérémy MEUNIER
- 8 - Mme Nadine DELHOYE
- 9 - M. Stéphane GAUDOUX
- 10- M. Maxime LUST

Sont considérés comme membres suppléants:

- 11- Mme Laure SAINTHULE
- 12 - Mme Mélanie BOUILLET
- 13 - M. Régis CAMBRON
- 14 - M. Frans CANART
- 15 - M. Olivier DUMEUNIER
- 16- Mme Isabelle LALMANT

- 17- M. Claude MICHAUX
- 18- M. Michel POU CET
- 19 - Mme Mélanie LALMANT
- 20- Mme Julie VINCENT

Article 2 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Ministre ayant le développement rural dans ses attributions, à la Direction de l'espace rural (D GARNE) ainsi qu'à la Fondation Rurale de Wallonie.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice Générale f.f.
(S)J. VINCENT

Le Bourgmestre.
(S)J-F. GATELIER

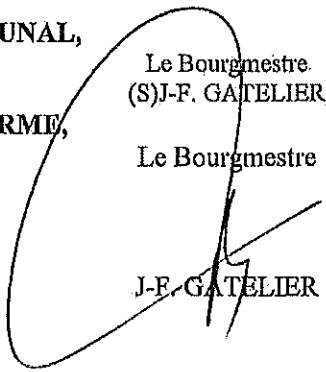
POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice Générale f.f.

Le Bourgmestre


VINCENT




J-F. GATELIER